

Gouvernement du Québec

## Décret 246-2025, 5 mars 2025

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 69<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies qui se tiendra du 10 au 21 mars 2025

ATTENDU QUE la 69<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies se tiendra à New York, aux États-Unis, du 10 au 21 mars 2025;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine :

QUE la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine, madame Martine Biron, dirige la délégation officielle du Québec à la 69<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies qui se tiendra du 10 au 21 mars 2025;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine, soit composée de :

Madame Frédérique Verreault  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et ministre responsable de la Condition féminine;

Madame Elizabeth Perreault  
Conseillère stratégique et adjointe exécutive  
Secrétariat à la Condition féminine, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

Madame Laurie Costa  
Conseillère aux droits de la personne  
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE cette délégation officielle soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
DAVID BAHAN

85156

